

MICRO MAGIC Règles de Classe

General

Ces règles établissent les principes d'un concept de voilier modèle réduit monotype basé sur le kit de construction du Micro Magic de la firme Graupner. Le but de ces règles est de permettre des courses de voiliers modèles réduits à armes égales et avec des coûts maîtrisés, en utilisant les composants standards de la boîte de construction du Micro Magic. Les règles laissent toutefois une certaine liberté d'apporter quelques modifications mineures à la construction du bateau.

Règles

1.Coque

- a) La coque doit être celle du kit Graupner d'origine, en ABS . Elle ne doit pas être modifiée. Ceci est valable aussi bien pour son épaisseur que pour sa forme.
- b) Le pont doit être celui du kit Graupner d'origine. Il ne doit pas être modifié. Ceci est valable aussi bien pour son épaisseur que pour sa forme.
- c) Le cockpit ne doit pas être modifié. Ceci est valable aussi bien pour son épaisseur que pour sa forme.
- d) La seule restriction quant à la construction et aux matériaux utilisés à l'intérieur de la coque est celle du puit de dérive comme mentionné au paragraphe 1.f.
- e) L'emplacement du mat est limité à celui prévu au kit d'origine
- f) La reconstruction du puit de dérive et du puit de mat, pouvant permettre un ajustement du pied de mat est interdite.
- g) Lors d'une régate, chaque bateau doit n'employer qu'une seule coque. Des dérogations à cette règle peuvent cependant être admises en cas de détérioration manifeste.

2.Poids du bateau prêt à naviguer

Le poids du bateau ne doit pas être inférieur à 860 grammes.

3.Quille et gouvernail

- a) L'emplacement de la quille et du gouvernail est limité aux strictes ouvertures prévues par Graupner.
- b) La quille, y compris le lest en plomb, ne doit pas dépasser de plus de 135 mm de la coque.
- c) La quille doit être détachable, mais ne doit plus pouvoir être ajustée une fois fixée au bateau.
- d) La quille doit être celle du kit Graupner standard. Cette pièce ne doit pas être modifiée. Ceci est valable aussi bien pour l'épaisseur que pour la forme du composant. Il est autorisé de profiler la partie rectangulaire de la quille qui dépasse de la coque de telle façon que la forme résultante soit en ligne avec le profil général de la quille.
- e) Le poids total de la quille y compris le lest ne doit pas être inférieur à 380 grammes et ne doit pas dépasser 420 grammes.

- f) Le lest en plomb doit être celui du kit Graupner d'origine. La forme du lest ne doit pas différer de celle de la pièce d'origine telle que fournie par Graupner. Ce composant ne doit pas être modifié. La section du lest doit être en tout points circulaire. Une tolérance d'1 mm est admise.
- g) Le nez du lest, mesuré depuis une ligne prolongeant le bord d'attaque de la dérive, doit dépasser d'au moins 15 mm.
- h) Des ailettes ou toutes autres extensions sont interdites sur la dérive et le gouvernail.
- i) Le safran doit être celui fourni par le kit Graupner d'origine. La forme et le profil du safran ne doivent pas être modifiées. L'emplacement et l'orientation du tube de jaumière recevant le safran ne doivent pas différer du schéma standard du kit Graupner.

4.Espars

- a) Le diamètre du mat doit être de 6 mm +/- 0.5 mm.
- b) Le diamètre des bômes de grand voile et de foc doit être de 5 mm +/- 1 mm.
- c) Le profil de tout les espars doit être rond sur toute leur longueur.
- d) Les matériaux constituant les espars sont libres.
- e) La distance maximum entre le pont et le sommet du mat est de 780 mm.
- f) Les mats pivotants sont interdits.
- g) La fabrication du vit de mulot est laissée libre de même que le hale-bas de bôme.
- h) La bôme de foc ne doit pas avoir un point d'attache fixe avec le mat ou la bôme de grand voile, et doit être attachée au pont avant à un point fixe, par l'intermédiaire d'un lien flexible.

5.Gréement dormant et courant

- a) Les matériaux et la fabrication des gréement dormants et des gréements courants sont laissés libres.
- b) Les barres de flèche ne sont pas obligatoires.

6.Voiles

- a) Les contours définis par le plan de voile (annexe 1) ne doivent en aucune façon être modifiés. La tolérance maximum est de 2 mm. Des voiles plus petites sont autorisées, pour autant qu'elles s'inscrivent dans les limites du tracé figurant en annexe 1.
- b) Il n'y a pas de restriction quant aux matériaux utilisés, à la fabrication, aux renforts ni aux renforts de points d'écoute, de drisse ou de guindant. Les voiles doivent être faites de matériaux souples.
- c) Le foc et la grand voile doivent porter les numéros fournis lors de l'enregistrement de classe ainsi que le pays d'origine. La hauteur des chiffres doit être comprise entre 40 et 60 mm, la police de caractère peut être Arial. La distance séparant les numéros des faces opposées de la voile doit être de 30 mm au minimum. Les indications portées sur le côté tribord des voiles doivent être au dessus de celles portées sur le côté babord. Les numéros de grand voile doivent se situer dans le deuxième tiers de la voile, les numéros de foc dans la moitié inférieure du foc. Les lettres de nationalité doivent se situer dans le tiers inférieur de la grand voile, les lettres ayant une hauteur de 36 mm en police Arial, les inscriptions des face opposées étant espacées de 20 mm au minimum.

- d) La grand voile doit porter l’insigne de classe, d’une hauteur comprise entre 30 et 40 mm, et situé dans le quart supérieur de la voile.

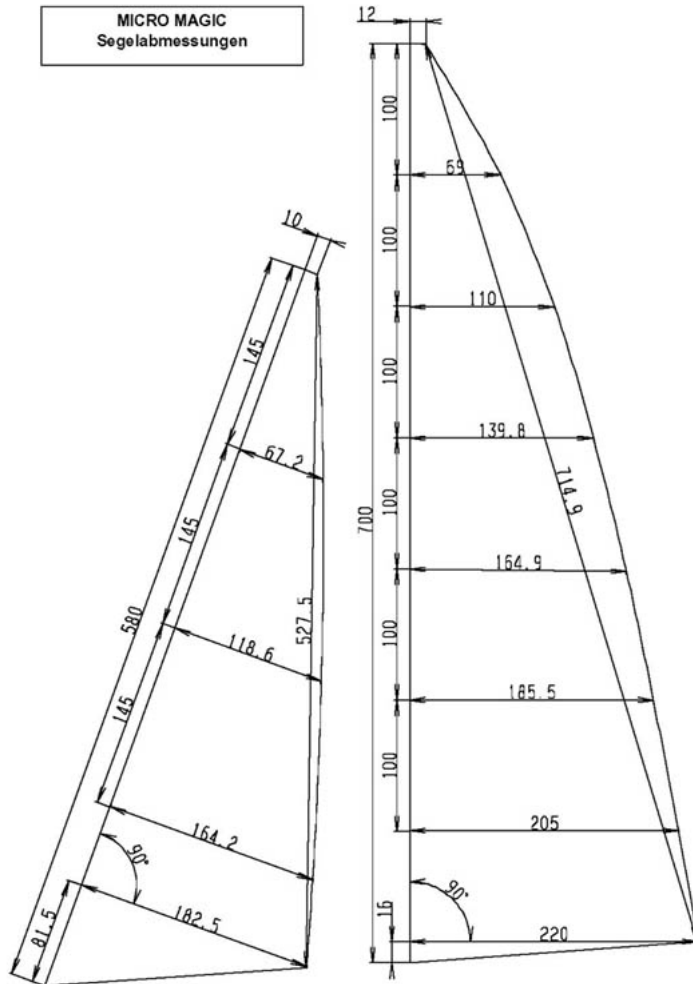
7.Manceuvres

Le Micro Magic est limité à 2 servos. Un servo doit être utilisé pour commander le safran et un servo doit être utilisé pour commander les écoutes de voiles.

Emetteur et récepteur

Les commandes du Micro Magic sont assurées par une installation d’émission/réception dont seulement deux fonctions sont utilisées. Un canal est utilisé pour la direction/gouvernail et un deuxième canal est utilisé pour les écoutes de voile.

ANNEXE 1 Plan de voiles



MICRO MAGIC

POSITION DES INSCRIPTIONS

